

**AA 1970**

## **Archives Henri JAVAUX Groupe de résistance armée L100**

### **Source et contenu**

Archives déposées au Centre par son fils **Henri-Jean JAVAUX** (rue du Strud 24 à 5340 Haltinne), le 19 mars 2005.

La première partie de ces documents, la principale, concerne la lutte menée par **Henri JAVAUX** pour obtenir la reconnaissance après-guerre de « L 100 » comme mouvement de résistance armée en France d'abord mais surtout en Belgique, les démarches entreprises après cette reconnaissance pour la « liquidation » du réseau, le « rapatriement » au sein de L 100 des membres reconnus antérieurement comme résistant soit à titre individuel soit auprès d'autres mouvements et enfin l'obtention pour eux, soit des grades, soit des distinctions honorifiques.

La seconde partie des documents concerne les activités professionnelles de **JAVAUX**, menées au sein de la Commission des Arts et des Métiers d'art au sein du Ministère des Travaux publics et de la Reconstruction.

### **Biographie**

**Henri Marie Auguste JAVAUX** est né à Saint-Josse-ten-Noode le 21 juillet 1892.

Son père, **Auguste JAVAUX**, chirurgien, aurait souhaité que, le moment venu, son fils puisse prendre sa relève. A cette fin, **Henri** est envoyé en stage plusieurs mois d'abord à Venlo, chez un professeur pensionné dans le but d'y apprendre à parler couramment le néerlandais qui était la langue populaire à Bruxelles, à Aarweiler en Allemagne, ensuite, afin d'avoir accès au livre du Docteur **SOBOTA**, ouvrage de référence encore à ce jour en chirurgie, dont il n'existait pas de traduction en français.

Il est candidat en sciences naturelles et céramiste d'art. Durant ses deux premières années, il est tenu d'effectuer chaque année un stage au bataillon universitaire.

Lors de la déclaration de la Première Guerre mondiale, son unité est placée en couverture au fort de Barchon. Il est fait prisonnier lors de la capitulation des forts et envoyé en Allemagne d'où il s'évade en octobre 1914. Connaissant bien la région pour y avoir séjourné, il se dirige vers Maastricht où il est interné.

Apprenant que les troupes belges se battent sur l'Yser, il sollicite l'assistance de l'ambassade de France en vue de pouvoir rejoindre le front belge via la France. Sa connaissance du néerlandais et de l'allemand lui vaut d'être libéré dans les trente jours.

Pour ces mêmes raisons, **Henri JAVAUX** est mis par l'Etat-major de l'armée belge à la disposition du 2<sup>ème</sup> Bureau de l'armée française qui l'emploie, contre son gré, à des missions de renseignement et de contre-espionnage à Maastricht. Pour les services rendus à la France, il sera cité à l'ordre du jour de la division, décoré de la Croix de Guerre avec étoile d'argent et fait Chevalier de Légion d'Honneur en 1929 et promu officier en 1937.

Après la Guerre 1914-1918, il continue à faire partie d'un service de renseignement anglo-franco-belge.

En 1938, en collaboration avec le Deuxième Bureau de l'armée française, **JAVAUX** met sur pied un réseau de renseignement français en Belgique, le « **L 100** » qui devait entrer en action au moment de l'invasion du pays par l'armée allemande. La rapidité de l'invasion empêche le réseau de fonctionner et, conformément aux instructions reçues, il gagne la France.

Au début juin le colonel **RIVET** lui ordonne de visiter les camps de prisonniers dans le Sud de la France en vue d'y recruter des éléments pour étoffer son réseau. Après la capitulation de la France, il retrouve le colonel **RIVET** à Toulouse qui l'informe qu'il ne peut plus rien faire pour lui et lui rend sa liberté.

Abandonné par son chef, il décide de rentrer en Belgique le 25 juillet 1940.

Il organise en Belgique un réseau pour lequel il conserve l'indicatif « **L 100** ». Ne pouvant se consacrer au renseignement, il fait du sabotage des chemins de fer sa principale activité. Ce mouvement comptera 11 groupes répartis surtout dans le sud du pays mais également à Bruxelles et Louvain.

**Henri JAVAUX** sera nommé au grade de Colonel de la Résistance par arrêté royal du 21 juin 1966.

Pendant cette même guerre, il rend encore des services à la France comme chef de mission de première classe ce qui lui vaudra d'être fait Lieutenant colonel à titre honorifique et promu au grade de Commandeur de la Légion d'Honneur avec attribution de la Croix de Guerre avec palme.

Outre ses activités patriotiques durant les deux Guerres mondiales, il est Président de l'Association internationale des Métiers et Enseignement d'art dans l'Artisanat et l'Industrie depuis sa fondation en 1938, membre correspondant de la Commission royale des Monuments et des Sites pour la province de Namur depuis 1933.

Vers 1950, il exercera la fonction de Secrétaire général de la Section belge de la Légion d'Honneur et cela jusqu'en 1975.

**Henri JAVAUX** décède le 16 ou le 17 février 1976.

### Reconnaissance du réseau

Dès 1944, **JAVAUX** entreprend de faire reconnaître son réseau comme mouvement français de résistance auprès de la Commission supérieure des F.F.C.I. (Forces Françaises Combattantes de l'Intérieur). En sa séance du 17 février 1947, cette commission estime que L 100 ne répond pas aux conditions imposées pour bénéficier de la qualité de réseau de la France combattante. Toutefois, en raison de l'importance des sabotages réalisés au détriment de l'ennemi, la dite commission décide de délivrer aux agents de L 100 une attestation individuelle prouvant les actes de résistance accomplis.

En Belgique, si les 307 membres belges du réseau obtiennent tous la reconnaissance individuelle de la qualité de résistant, soit en raison de leur affiliation à d'autres organisations de résistance, soit à titre individuel, il n'en est pas du même du réseau comme tel. Une demande introduite le 17 février 1948 auprès de l'office de la résistance est refusée par le Ministre de la Défense nationale sur avis défavorable du **Conseil national de la Résistance (C.N.R.)**. Ce refus est communiqué par lettre le 29 mars 1949.

Se basant sur l'arrêté du Régent du 21 avril 1950 (Moniteur du 6 mai) portant réorganisation du **C.N.R.**, **JAVAUX** adresse le 20 juillet une demande de révision du cas de l'organisation belge L 100 auprès du Ministre de la Défense nationale.

Par ailleurs, au début de 1951, se crée sous le sigle **G.N.R.**, un **Syndicat des Groupements de Résistance armée non reconnus officiellement** regroupant, outre L 100, Athos, Bevrijdings Legion, Kempisch Legion 5, Ligue des V, Union Nationale Belge, Ruban vert et Service D. Il fonctionnera jusqu'en 1956.

Une nouvelle demande de reconnaissance est introduite le 2 décembre 1953 sur base de la loi du 30 mai 1953. Tout en reconnaissant que L 100 a été durant toute la durée de la guerre un groupement composé essentiellement de Belges pouvant avoir fait du tort à l'ennemi pendant quasi toute la durée de la guerre, la demande est de nouveau refusée sur base d'un avis négatif émis le 3 mars 1961 par la Commission de Contrôle considérant que **JAVAUX** et ses membres "ont travaillé ou cru travailler pour la France" et que, en conséquence, L 100 est un groupement de résistance français, dès lors, ne satisfaisait pas aux conditions de la loi du 30 mai 1953 à savoir "être d'inspiration belge, avoir lutté dans la résistance par attachement inconditionnel à la Belgique et pour la libération de son territoire et le rétablissement de ses institutions nationales".

Sur base de cet avis, le 10 août 1962, le Ministre de la Défense nationale faisait connaître par lettre qu'il ne pouvait reconnaître L 100 comme organisation officielle de la Résistance.

Cette décision fut déferée à la censure du Conseil d'Etat. Qui rendit le 26 juin 1964 un arrêt qui rejetait la demande au motif que la Commission consultative était restée dans les limites de son pouvoir d'appréciation et que le Ministère de la Défense nationale n'avait pas fait une

fausse application de la loi. Dans l'un de ses considérants le Conseil d'Etat visait une déclaration de **Madame DE MOOR-VAN SINA** à la Chambre le 27 novembre 1952 : “La Résistance a été une réaction nationale contre l’oppression”. Dans un autre considérant, il mettait l’accent sur le fait que l’arrêté loi de 1945 parlait de ceux qui “ont aidé à sauver la Belgique” et sur le caractère national des groupements reconnus dès l’origine.

Repoussés par la Commission consultative, par le Ministère de la Défense nationale et par le Conseil d'Etat, **JAVAUX** et son conseil **Me DE SLAEVE**, en ont appelé au Ministre de la Défense nationale **P. W. SEGERS** qui a fini par reconnaître L 100 comme groupement de résistance armée le 10 juin 1965.

A noter également une demande de reconnaissance officielle des “**Brigades de Rapatriement**” de l’organisation L 100 introduite en octobre 1957.

Dans le cadre des combats menés en vue d’obtenir la reconnaissance de son réseau ou de la qualité de résistant de certain de ses membres, **JAVAUX** s’est souvent heurté à des contradicteurs, voire des détracteurs. On trouvera dans ces archives plusieurs fardes relatives à ces conflits.

Chaque nouvelle demande de reconnaissance ayant donné lieu à la constitution de dossiers, on retrouve souvent dans les archives des documents couvrant le même sujet mais légèrement différents. Ces documents le plus souvent non datés et qu’il ne nous a pas été possible de rattacher à une demande précise ont été regroupés sous la rubrique “Historique du Réseau L 100”.

Dans une deuxième partie des archives on retrouve les problèmes liés à la liquidation du réseau à savoir la reconnaissance nationale, la collation des grades, l’attribution de distinctions honorifiques et le “rapatriement” vers le réseau L 100 de membres reconnus soit par d’autres réseaux soit à titre individuel,

## Table des matières

### A. Documents liés au Groupement L100

1. Liés à la personne de Henri JAVAUX
2. Liés à l'historique du Groupement
  - 2.1. Sur le Groupement en général
  - 2.2. Sur les différents « Groupes »
3. Liés à la reconnaissance au Réseau
4. Liés à la liquidation du Groupement
  - 4.1. Correspondance générale
  - 4.2. Liés à l'appartenance au réseau et au « rapatriement »
  - 4.3. Liés à l'attribution de titres, grades et distinctions honorifiques
    - 4.3.1. Belges
    - 4.3.2. Français – Mémoires de proposition
      - 4.3.2.1. Mémoires de proposition de la direction générale des Etudes et Recherches. Par distinctions
      - 4.3.2.2. Mémoires de proposition du Ministère de la défense nationale, 2<sup>ème</sup> Bureau. Par régions
      - 4.3.2.3. Mémoires de proposition - Fiches individuelles titrées : Rapport général
      - 4.3.2.4. Correspondance diverse relative aux DH françaises
  - 4.4. Liés à des problèmes personnels
5. Divers

### B. Documents liés à la commission consultative des Arts et Métiers d'Art

## Inventaire

### A. Documents liés au Groupement L100

#### 1. Liés à la personne de **Henri, Marie, Auguste JAVAUX**

1. Un certificat de bonne vie et mœurs, 29.XI.1946.
2. Un extrait du décret en date du 10 novembre 1948 portant promotion dans la Légion d'Honneur.
3. Un extrait du Moniteur du 20 juillet 1966 portant sur la nomination de **Henri JAVAUX** au grade de Colonel de la Résistance.
4. *Interview de **Henri-Jean JAVAUX** à propos de son père **Henri JAVAUX** par **Fabrice MAERTEN** (CEGES), 19.III.2005*
5. Une farde contenant 3 curriculum vitae d'**Henri JAVAUX**, s.d., 7 + 7 + 1 p.
6. Un mémoire de proposition, s.d., 1 p.

#### 2. Liés à l'historique du Groupement

##### 2.1. Sur le Groupement en général

7. Note du **Général RIVET**, ancien chef du S.R. français sur l'historique de ses relations avec **JAVAUX**, 10.II.1957, 1 p.
8. Note sur l'existence réelle du groupement sous l'occupation, s.d., 16 p.
9. Quatre notes sur l'organisation L 100, s.d., 4 + 3 + 3 + 1 p.
10. Deux notes générales sur le fonctionnement de L 100, s.d., 5 + 4 p.
11. Trois notes sur la nationalité du groupement, s.d., 11 + 2 + 2 p.
12. Note sur les effectifs, s.d., 5 p.
13. Trois notes sur l'importance de l'activité du groupement dans la résistance armée contre l'ennemi, s.d., 10 + 9 + 6 p.
14. Quelques notes sur les techniques de sabotage.
15. Polémique **JAVAUX-CLERDENT** sur les premiers sabotages, V.VII.1945, 5 lettres, 8 p.

2.2. Sur les différents « Groupes ». Fardes contenant des informations sur les membres et les activités des différents « Groupes ». Tous documents postérieurs à la Libération.

16. Différentes listes de membres de L 100, s.d., 8 listes, ± 60p.
17. Groupe Directeur, ± 20 p.
18. Groupe Andenne, 6 p.
19. Groupe Charleroi-Schaerbeek, ± 75 p.
20. Groupe Jemelle-Ciney, ± 15 p.
21. Groupe Liège I, ± 150 p.
22. Groupe Liège II, 7 p.
23. Groupe Louvain I et II, 5 p.
24. Groupe Luxembourg, ± 25 p.
25. Groupe Namur I 13 p.
26. Groupe Namur II, ± 20 p.
27. Groupe Wasmes-Borinage, 3 p.

### 3. Liés à la reconnaissance du mouvement

28. 1945-1948.- Demandes simultanées auprès de la Sûreté de l'Etat et du **S.G.A.R.A. (Service Général des Agents de Renseignements et d'Action)** ainsi qu'auprès du Ministère de la Guerre français et de son Délégué général des **F.F.C.I. (Forces françaises combattantes de l'Intérieur)**, 33p.
29. 1948-1950 - Demande auprès de l'Office de la Résistance, 10 p.
30. 1950-1958 - Appel de la décision négative de l'Office de la Résistance auprès du **C.N.R. (Conseil national de la Résistance)**, ± 100 p.
31. 1951-1956 – Création et action du **G.N.R. (Syndicat des Groupements non reconnus de Résistance armée)**, ± 100 p.
32. 1957 – Demande de reconnaissance des « **Brigades de Rapatriement** » de L 100, 3 p.
33. 1959-1961 – Débats avec la Commission consultative de la Résistance, ± 100 p.
34. 1962 – Intervention de l'Administration générale du Personnel du M.D.N., 16 p.
35. 1962-1964 – Appel au Conseil d'Etat, ± 75 p.
36. 1964-1965 – Appel au Ministre de la Défense nationale et reconnaissance, ± 50 p.

37. Une farde laissée en l'état et titrée : *Concerne : Le Dossier I (dit principal)* contenant des pièces diverses non datées, 19 p.

38. Une farde laissée en l'état et titrée : *Concerne : Le Dossier II (dit accessoire)* contenant des pièces diverses non datées, 24 p.

39. Une farde, laissée en l'état titrée : *Dossier « L 100 » - Eléments complémentaires déposés par Maître A. DE SLAEVE, conseil du requérant.*

#### 4. Liés à la liquidation du réseau

4.1. Correspondance générale échangée avec le Ministère de la Défense nationale, le **Comité supérieur de la Résistance armée (C.S.R.A.)** et le **Comité d'Action de la Résistance (C.A.R)** sur les statuts de résistant armé, grades et distinctions honorifiques.

40. 1966-1967, 33 p.

41. 1968, ± 60 p.

42. 1969, ± 30 p.

43. 1970, ± 70 p.

44. 1971, ± 75 p.

45. 1972, ± 100 p.

46. 1973, ± 20 p.

47. 1974, ± 10 p.

#### 4.2. Liés à l'appartenance au réseau et au « rapatriement »

48. Une farde contenant de la correspondance générale sur l'appartenance au réseau, I.1966-IX.1968 et s.d., ± 75 p.

49. Une farde relative à la convention passée avec l'**Armée de la Libération (AL)**, 15.XI.1965-1.II.1966, 6 p.

50. Une farde relative à la proposition de convention à passer avec l'**Armée secrète (AS)**, 1965, 9 p.

51. Une farde relative à la convention avec **Armée belge des Partisans (P.A.)**, 15.XI.1965-2.IV.1966, 10 p.

52. Une farde relative à la convention passée avec les **Milices patriotiques**, 15.XI.1965, 6 p.

53. Une farde relative à la convention avec le **Groupe G**, 15.XI.1965-29.III.1966, 10 p.



54. Une farde relative à la convention avec **Nola**, s.d., 1 p.
55. Une farde relative à la convention avec le **Mouvement national belge ( M.N.B.)**, 15.XI.1965-6.X.1971, 18 p.
56. Une farde relative à la convention avec l' **O.M.B.R.**, 15.XI.1965-8.XII.1965, 12 p.
57. Une farde relative à la convention avec **Witte Brigade – Fidélio**, 17.XI.1965-16.V.1966, 8 p.
58. Une farde relative à la convention avec le **Mouvement national royaliste (M.N.R.)**, 15.XI.1965-6.VI.1968, 7 p.
59. Une farde relative à la convention avec le **Service D**, 15.XI.1965-14.VI.1968, 8 p.
60. Une farde contenant 2 listes d'isolés, s.d., 4 p.

#### 4.3. Liés à l'attribution de titres, grades et distinctions honorifiques

##### 4.3.1. Belges

61. Une farde contenant des notes diverses sur la collation de grades dans la Résistance armée, 1966-1971, 11 documents, 25 p.
62. Une farde contenant une demande de grade de capitaine en application des dispositions de l'article 8 du statut de la Résistance armée, 1966.
63. Une farde contenant 8 demandes de grade de lieutenant en application des dispositions de l'article 8 du statut de la Résistance armée, 1966.
64. Une farde contenant 2 demandes de grade de sous-lieutenant en application des dispositions de l'article 8 du statut de la Résistance armée, 1966.
65. Une farde contenant 5 demandes de grade d'adjudant en application des dispositions de l'article 8 du statut de la Résistance armée, 1966.
66. Une farde contenant 27 demandes de grade de sous-officier en application des dispositions de l'article 8 du statut de la Résistance armée, 1966.
67. Une farde contenant 50 propositions au titre de résistant armé et/ou officier de l'ordre de Léopold et/ou attribution de la Croix de Guerre, 1967.
68. Note sur l'attribution de DH dans la Résistance armée, s.d., 1 p.
69. Relevé des « Points de guerre 40-45 », s.d., 3 p.
70. Quatre listes de propositions de DH, s.d.

71. Liste des membres de L 100 ayant été cités à l'Ordre de l'armée par décision n° 54 du 15 juillet 1948, s.d.

4 .3.2. Françaises – Mémoires de proposition

4.3.2.1. De la Direction générale des Etudes et Recherches – Par distinction,

72. Chevalier de la Légion d'Honneur, 1946, 1 dossier.

73. Médaille de la Résistance, 1946, 19 dossiers.

74. Médaille militaire, 1946, 5 dossiers.

75. Croix de Guerre avec étoile d'argent, 1946, 46 dossiers.

76. Croix de Guerre avec étoile de bronze, 1946, 9 dossiers.

77. Croix de Guerre avec palme, 1946, 4 dossiers.

78. Croix de Guerre, 1946, 19 dossiers.

79. Médaille de Reconnaissance française, 1946, 54 dossiers.

80. Brevets d'activité, 1946, 122 dossiers.

81. Diplôme, 1946, 1 dossier.

82. Remerciements, 1946, 1 dossier.

4.3.2.2. Du Ministère de la Défense nationale, 2<sup>ème</sup> Bureau – Par régions

83. Groupe directeur, s.d., 6 dossiers.

84. Auxiliaires, s.d., 24 dossiers.

85. Andenne, s.d., 6 dossiers.

86. Charleroi – Schaerbeek, s.d., 50 dossiers.

87. Jemelle – Ciney, s.d., 21 dossiers.

88. Liège I, s.d., 43 dossiers.

89. Liège II, s.d., 6 dossiers.

90. Révision Liège, 1951, ± 60 demandes.

91. Louvain I, s.d., 6 dossiers.

92. Louvain II, s.d., 4 dossiers.

93. Luxembourg, s.d., 17 dossiers.

94. Namur I, s.d., 2 dossiers.

95. Namur II, s.d., 12 dossiers.

96. Wasmes – Borinage, s.d., 13 dossiers.

#### 4.3.2.3. Fiches individuelles titrées : Rapport général

97. Une farde contenant des fiches individuelles de médaillés comportant, outre le nom du titulaire, sa profession et une courte description de ses activités durant la Guerre, s.d. ± 120 p.

#### 4.3.2.4 Correspondance diverse relative aux DH françaises

98. Une farde contenant de la correspondance diverse, 1946-1971, 40 p.

99. Un dossier relatif à une controverse sur l'attribution de DH par l'organisation « Lord Denys » de la résistance française, 1947-1948, 18 p.

#### 4.3.3. Liés à des problèmes personnels

100. Témoignage de **V. RIES** sur le comportement de **DERUISSEAU** durant l'occupation, 19.II.1959, 1 p.

101. Documents divers sur le comportement de **DETAILLE** et **BERCX** durant l'occupation, 1949-1969, 17 p.

102. Dossier de révision du statut de résistant de **Joseph COX**, inspecteur de police, 1946-1960, ± 50 p.

103. Dossier **Paul DAOUT** dont la qualité de résistant reconnue par **JAVAUX** est contestée par **Louis HUART**, 1945-1955, ± 50 p.

104. Documents sur les mérites dans la résistance de Madame **GHAY**, 1966-1970, 15 p.

105. Témoignage sur **Léon GOFFAUX** ; officier de réserve, 1946, 5 p.

106. Polémique entre **Louis HUART** et **JAVAUX**, 1944-1955, ± 40 p.

107. Action de l'Union nationale des décorés et médaillés de Belgique contre **Guillaume JOIRIS**, 1956-1962, 22 p.

108. Dossier à charge de **RENKIN**, s.d., 7 p.

#### 5. Divers

109. Procès-verbaux des réunions du Comité d'Action de la Résistance (C.A.R.), 1965-1973.
110. *Inventaire des revendications des associations patriotiques*, 7XI.1968, 43 p.
111. *Livre vert, revendications de la Résistance*, Front de l'Indépendance, IX.1969.
112. Une farde contenant des textes et brochures sur le statut des victimes de guerre, 1945-1971.
113. Une farde contenant des extraits du Moniteur, des copies d'Arrêtés ministériels, 1957-1966.
114. Une farde contenant des projets de loi, 1952-1953.
115. Une farde contenant des coupures de presse, 1945-1957, 25 pièces.

## **B. Documents liés à la Commission consultative des Arts et Métiers d'Art**

116. Exposé de **Henri JAVAUX** sur les problèmes liés à la profession au Congrès international des Artisanats, Métiers et Ecoles d'Art tenu à Namur du 6 au 12 août 1938, 13.X.1938, 2 p.
117. Exposé de **Henri JAVAUX** sur la *Nécessité de la collaboration des différents départements ministériels à la rénovation des artisanats et métiers d'arts*, 13.X.1938.
118. Arrêté du Régent instituant une Commission nationale des Artisanats et des Métiers d'Art, 1.I.1945.
119. Arrêté ministériel portant nomination du président, des membres permanents et du secrétariat de la Commission nationale des Artisanats et Industries d'Art, 22.I.1945.
120. Une farde contenant de la correspondance relative à la rémunération de Henri JAVAUX en sa qualité de président de la commission, 30.VI.1945-9.IX.1950, 8 p.
121. **Henri JAVAUX**, *Historique de la Commission consultative des Arts et Métiers d'Art (Novembre 1942 à décembre 1957)*, un brouillon manuscrit, 18 p. et un document dactylographié, 7 p., 25.XI.1958.
122. Rapports sur l'activité de la Commission consultative des Arts et Métiers d'art, années 1958 et 1960 à 1963.
123. Une farde contenant les comptes rendus des séances de la Commission des Arts et des Métiers d'art au sein du Ministère des Travaux publics et de la Reconstruction, 12.I.1960-13.X.1960, 13 documents numérotés de 187 à 199.
124. Une farde contenant les comptes rendus des séances de la Commission des Arts et des Métiers d'art au sein du Ministère des Travaux publics et de la Reconstruction, 10.I.1961-24.X.1961, 11 documents numérotés de 200 à 210.

125. Une farde contenant les comptes rendus des séances de la Commission des Arts et des Métiers d'art au sein du Ministère des Travaux publics et de la Reconstruction, 9.I.1962-24.XII.1962, 13 documents numérotés de 211 à 223.

126. Une farde contenant les comptes rendus des séances de la Commission des Arts et des Métiers d'art au sein du Ministère des Travaux publics et de la Reconstruction, 15.I.1963-10.XII.1963, 12 documents numérotés de 224 à 235.

127. Une farde contenant les comptes rendus des séances de la Commission des Arts et des Métiers d'art au sein du Ministère des Travaux publics et de la Reconstruction, 7.I.1964-16.X.1964, 12 documents numérotés 236 à 247.

Jacques DROUART  
Février 2006